



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quatrième session

Rome, 8-12 juin 2020

Rapport de la cent soixante-dix-neuvième session du Comité financier (6-7 février 2020)

Résumé

À sa cent soixante-dix-neuvième session, le Comité a examiné le *Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance*, avant son examen par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM).

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

Table des matières

	Pages
Introduction.....	3
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	4
Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance.....	4
Questions diverses	6
Date et lieu de la cent quatre-vingtième session	6
Autres questions - Proposition visant à restructurer et à optimiser les rapports présentés à l'organe directeur du PAM sur les questions de contrôle interne et de surveillance	6

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent soixante-dix-neuvième session.

2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolcic Nijers (Uruguay), les représentants des membres indiqués ci-dessous étaient présents:

- M. Ramón Lohmar (Allemagne)
- M^{me} Kristina Gill (Australie)
- M. Manash Mitra (Bangladesh)
- M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil)
- M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
- M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
- M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie)
- M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
- M. Toru Hisazome (Japon)
- M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
- M^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
- M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)

3. La Présidente a informé le Comité que:

- M^{me} Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer M^{me} Lynda Hayden en tant que représentante de l'Australie à la session;
- M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) avait été désigné pour remplacer M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik en tant que représentant de l'Éthiopie pour une partie de la session;
- M. Ramón Lohmar (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Heiner Thofern en tant que représentant de l'Allemagne à la session;
- M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M^{me} Emily Katkar en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.

4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

5. Ont également assisté à la cent soixante-dix-neuvième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:

- Chine
- Chypre
- Costa Rica
- Inde
- Irlande
- Israël
- Malte
- Monaco
- Pays-Bas
- République dominicaine
- Royaume-Uni

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance

6. Le Comité a accueilli avec intérêt le document intitulé «Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance», qui serait présenté au Conseil d'administration du PAM pour approbation à sa première session ordinaire de 2020.
7. Le Comité a constaté avec satisfaction que le processus de consultation avait permis d'apporter des ajustements à l'issue des débats de la deuxième session ordinaire de 2019, notamment la suppression de l'adjectif «permanentes» afférent aux délégations de pouvoirs, et l'instauration d'un seuil de 150 millions d'USD en valeur absolue venant s'ajouter au seuil proportionnel, au-delà duquel se déclencherait la procédure d'examen par les États membres des révisions concernant les interventions face à une crise, le but étant d'assurer davantage de visibilité aux plans stratégiques de pays (PSP) et aux plans stratégiques de pays provisoires (PSPP) de grande ampleur.
8. Le Comité a relevé dans le projet de décision que la direction s'engageait à procéder à un examen des délégations de pouvoirs dans cinq ans, à la première session ordinaire de 2025. Il a pris note des raisons invoquées dans le document, à savoir qu'une période suffisamment longue était nécessaire pour recueillir des éléments factuels et capitaliser les enseignements ainsi que pour tenir pleinement compte de la génération suivante de PSP et des répercussions de la réforme des Nations Unies. Le Comité a rappelé que le Conseil d'administration avait la faculté de procéder plus tôt à un examen des délégations de pouvoirs s'il le souhaitait et a suggéré que cela soit indiqué dans une version révisée du projet de décision.
9. Le Comité a également examiné les propositions relatives aux délégations de pouvoirs et les modifications normatives à apporter aux articles II.2, X.2 et XIII.4 du Règlement général du PAM pour faciliter l'application du concept de plan stratégique multipays, qui étaient soumises à l'approbation du Conseil d'administration du PAM.
10. Le Comité a rappelé que les délégations de pouvoirs provisoires étaient applicables durant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020. Il a pris connaissance avec intérêt des enseignements et des constatations issus de l'examen de leur application en 2018 et 2019, qui à son tour avait guidé la mise au point des délégations de pouvoirs proposées à l'Annexe III du document. À cet égard, le Comité a constaté avec satisfaction que le rôle fondamental du Conseil d'administration en matière d'approbation et de contrôle s'était accru, comme en attestait la documentation, et a reçu l'assurance qu'il continuerait à en être ainsi dans le futur.
11. Le Comité a relevé que, s'ils étaient approuvés, les amendements apportés à l'appendice du Règlement général et aux articles II.2, X.2 et XIII.4 du Règlement général entreraient en vigueur le 1^{er} mars 2020.
12. Le Comité a également examiné les autres modalités de gouvernance, notamment le processus de consultation simplifié, l'examen par les États membres, dans un délai de cinq jours, des révisions concernant des interventions face à une crise et les efforts déployés pour accroître la transparence des opérations du PAM, à savoir l'amélioration du portail de données sur les PSP et la mise en service d'un système de notification par courriel pour signaler aux États membres toutes les révisions budgétaires, quel qu'en soit le montant, le jour même de leur approbation.
13. Le Comité a observé que le Secrétariat envisageait d'inclure dans le portail de données sur les PSP des informations sur les opérations d'urgence limitées et sur les PSP et PSPP qui étaient intégralement financés par des pays hôtes n'ayant pas demandé qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil, et il s'est prononcé dans ce sens.

14. Le Comité est convenu de l'utilité du processus de consultation préalable à la présentation des PSP et des PSPP au Conseil d'administration pour approbation, soulignant les avantages d'une participation des parties prenantes locales ainsi que de la prise en compte des suggestions des membres lors de la révision de PSP ou de PSPP, le cas échéant. En réponse à une question sur l'intention précédemment évoquée par le Secrétariat de procéder à un examen du processus consultatif simplifié s'appliquant aux PSP et aux PSPP qui seraient soumis au Conseil d'administration pour approbation à partir de la deuxième session ordinaire de 2020, le Secrétariat a confirmé, comme convenu auparavant, que ce processus ferait l'objet d'un examen à la mi-2021. Il a également confirmé que le document intitulé «Point sur la feuille de route intégrée» serait révisé pour faire mention de l'examen de ce processus qui se tiendrait en 2021.

15. S'agissant de l'examen par les États membres des révisions concernant les interventions face à une crise, le Comité a demandé des précisions et a reçu la confirmation des raisons pour lesquelles le Directeur exécutif du PAM, conjointement avec le Directeur général de la FAO le cas échéant, pouvait approuver, à titre exceptionnel, des révisions de ce type sans les avoir préalablement transmises pour observation. Considérant que les révisions seraient communiquées pour observation après leur approbation, le Secrétariat a expliqué qu'il devait pouvoir disposer de la souplesse nécessaire pour mener en temps utile des interventions rapides et efficaces dans de telles situations, et a exposé les facteurs qui seraient pris en considération s'il était décidé de faire usage à titre exceptionnel de cette dérogation.

16. Le Comité a demandé des éclaircissements sur les délégations de pouvoirs proposées pour l'approbation des révisions de PSP ou de PSPP autres que celles en rapport avec une crise et a été informé que le Conseil d'administration approuverait toutes les révisions de ce type représentant une augmentation de plus de 15 pour cent du budget global en cours du plan, sauf si le PSP, le PSPP ou l'effet direct stratégique était intégralement financé par un pays hôte qui n'avait pas demandé l'approbation du Conseil d'administration, ou si l'effet direct stratégique concernait des activités d'urgence ou des activités de prestation de services.

17. S'agissant des gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des délégations de pouvoirs prévues au titre du dispositif de la feuille de route intégrée, le Comité s'est enquis de la possibilité de chiffrer les économies générées à cet égard par les changements apportés. Le Secrétariat l'a assuré de son intention d'étudier cette possibilité et de lui présenter les résultats obtenus à sa session de juin 2020 consacrée aux questions intéressant le PAM.

18. **Le Comité:**

- a) **a rappelé que le Conseil d'administration avait décidé à sa deuxième session ordinaire de 2017 d'approuver des délégations de pouvoirs provisoires pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020 et avait disposé que des délégations de pouvoirs lui seraient présentées pour approbation à sa première session ordinaire de 2020, à l'issue d'un examen de l'application des délégations de pouvoirs provisoires;**
- b) **a rappelé qu'il avait lui-même examiné les constatations et les propositions concernant les délégations de pouvoirs à sa cent soixante dix-septième session et qu'il avait demandé au Secrétariat de poursuivre son travail sur les propositions en vue de les parachever et de les présenter au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 2020;**
- c) **a recommandé au Conseil d'administration du PAM d'approuver les délégations de pouvoirs présentées dans le document portant la cote WFP/EB.1/2020/4-A/1, qui prendraient effet au 1^{er} mars 2020;**

- d) **sans compromettre en rien la prérogative du Conseil d'administration du PAM de procéder à cet examen à quelque moment que ce soit, a appuyé la proposition tendant à ce que le Conseil d'administration puisse réviser de nouveau ces délégations de pouvoirs à l'issue d'un examen de leur application à sa première session ordinaire de 2025 et a recommandé que le libellé ci-après soit ajouté à la fin de l'alinéa iii) du projet de décision: «tout en se ménageant la liberté de procéder à tout moment audit examen»; et**
- e) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve le concept de plan stratégique multipays et les modifications à apporter au Règlement général du PAM pour en faciliter l'application, comme présentés dans le document WFP/EB.2/2019/4-D/1.**

Questions diverses

Date et lieu de la cent quatre-vingtième session

19. Le Comité a été informé que la cent quatre-vingtième session se tiendrait à Rome du 18 au 22 mai 2020.

Autres questions - Proposition visant à restructurer et à optimiser les rapports présentés à l'organe directeur du PAM sur les questions de contrôle interne et de surveillance

20. Le Comité a pris note d'un document officiel fourni par le Secrétariat, contenant une proposition visant à restructurer et à renforcer les rapports sur les questions de contrôle interne et de surveillance présentés à l'organe directeur du PAM, et demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de sa session de juin 2020 consacrée aux questions intéressant le PAM.